

PNUD/FAO/CPS

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

DEUXIEME SESSION
DU COMITE CONSULTATIF

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

18 - 22 octobre 1971

SPC Library



33750

Bibliothèque CPS

R A P P O R T

COMITE CONSULTATIF

(1141/71)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction	1
Rapport du Directeur de Projet	2
Consultants et experts	3
Introduction aux projets	3
Projets d'aquiculture	3
Projet sur la bêche-de-mer	16
Projet relatif aux tortues marines	18
Projet relatif aux bateaux de pêche	21
Projet relatif à l'appât vivant	24
Offres de bourses de stage	27
Récapitulation des demandes budgétaires	28
Etablissement d'un ordre de priorité	29
Questions diverses:	
Etude sur les biotoxines	30
Recommandation de la Onzième Conférence du Pacifique Sud à la Commission du Pacifique Sud	30
Rapport de M. Clutter sur les récifs et lagons	31
Plan d'opérations	31
Clôture de la Session	31
Annexes:	
I. Allocution d'ouverture du Secrétaire général par intérim de la Commission du Pacifique Sud	
II. Ordre du jour	
III. Rapport du Directeur de Projet (CONCOM.2/71/WP.12)	
IV. Recommandation de la Onzième Conférence du Pacifique Sud à la Commission du Pacifique Sud (CONCOM.2/71/WP.10)	
V. Liste des documents de travail et d'information	
VI. Liste des participants	

THE HISTORY OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

The history of the United States of America is a story of growth and change. From the first European settlers to the present day, the nation has expanded its territory and diversified its population. The early years were marked by the struggle for independence from British rule, followed by a period of westward expansion and the development of a federal government. The American Civil War was a pivotal moment in the nation's history, leading to the abolition of slavery and the strengthening of the Union. The late 19th and early 20th centuries saw rapid industrialization and the rise of a powerful middle class. The United States emerged as a global superpower after World War II, playing a leading role in the Cold War and the promotion of democracy and human rights. Today, the United States continues to face challenges such as economic inequality, climate change, and global tensions, but remains a nation of opportunity and innovation.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

DEUXIEME SESSION DU COMITE CONSULTATIF

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

18 - 22 octobre 1971

RAPPORT

INTRODUCTION

A la demande du Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud et conformément au Plan d'opérations qui stipule qu'il ne devrait pas s'écouler plus de douze mois entre deux sessions, la Deuxième session du Comité consultatif de l'ADPIPS s'est ouverte au Siège de la CPS, à Nouméa, le lundi 18 octobre 1971.

Les territoires étaient représentés comme suit: M. Stanley Swerdloff (Samoa américaines), M. Barry White (îles Cook), M. J.S. Manikiam (Fidji), MM. Sixte Stein, Warren Ellacott et Philippe Siu (Polynésie française), M. Sam Rawlins (îles Gilbert et Ellice), MM. Sauvée, G. Guerlain et J. Boyer (Nouvelle-Calédonie), M. B. Sorin (Nouvelles-Hébrides), M. Gregory K. Graham (Papua/Nouvelle-Guinée), M. W.W. Mauck (Tonga), M. Peter Wilson (TTIP) et M. William Travis (Samoa-Occidental).

Les autres membres présents du Comité consultatif étaient: M. Harry Winsor (FAO), M. Michael Priestley (PNUD), M. Alan Harris (CPS), le professeur François Doumenge et M. Valentine Hinds (respectivement Directeur et Codirecteur de l'ADPIPS).

Deux consultants de l'ADPIPS assistaient à la session: M. D.K. Villaluz (Philippines) et M. John Fyson (Fidji).

Le Gouvernement français était représenté par M. Jean Emond.

M. P. Logan (représentant du Peace Corps des Etats-Unis à Fidji) et M. C. Nash (Oceanic Institute, Hawaï) assistaient à la session en qualité d'observateurs.

La session est ouverte par M. Peter Wilson (TTIP), Président de la Première session du Comité consultatif; après avoir dit quelques mots des progrès réalisés par l'ADPIPS pendant l'année écoulée, M. Wilson présente le Secrétaire général par intérim de la Commission du Pacifique Sud, M. John E. deYoung, qui prononce l'allocution d'ouverture (voir l'annexe I).

M. William Travis (Samoa-Occidental) est élu Président à l'unanimité sur proposition de M. Barry White (îles Cook) appuyée par M. Stanley Swerdloff (Samoa américaines).

M. Stanley Swerdloff est élu Vice-Président sur proposition de M. Peter Wilson (TTIP) appuyée par M. Sam Rawlins (CIGE).

Il est constitué un Comité de rédaction comprenant:

assisté de	M. V.T. Hinds	Codirecteur de l'ADPIPS, Nouméa
	M. Barry White	îles Cook
	M. Peter Wilson	TTIP
	M. Philippe Siu	Polynésie française.

RAPPORT DU DIRECTEUR DE PROJET (voir l'annexe III)

Après avoir adopté son ordre du jour, le Comité passe en revue le rapport du Directeur de Projet et souligne la situation financière critique de l'Agence. L'on fait observer qu'il importe de s'attacher à envoyer un petit nombre d'experts dans quelques pays où ils séjourneront plus longtemps, car il ressort nettement des opérations de la première année que l'ADPIPS ne sera pas en mesure d'opérer dans tous les territoires et dans tous les domaines à la fois.

Le Directeur de Projet souligne la nécessité de mener à bien certains projets afin de jeter des bases solides pour l'avenir de l'Agence. A cet effet, il recommande la mise en place de certains projets:

1. Démonstration de techniques de pêches nouvelles et améliorées dans les mangroves et exploitation des ressources insuffisamment mises en valeur;
2. Création d'un ou de plusieurs centres pilotes de culture de Macrobrachium;
3. Organisation de centres pilotes d'essais d'océculture à Koror et en Nouvelle-Calédonie.

On insiste sur la nécessité de faire une bonne sélection de projets et de les présenter dans un ordre de priorité afin de leur assurer la bienveillante attention des organismes de financement.

CONSULTANTS ET EXPERTS

Le Comité consultatif se déclare satisfait des services rendus à l'ADPIPS par les divers consultants et experts qui ont accompli des missions dans la région sous les auspices de celle-ci. Il se félicite de la présence à la session de M. D.K. Villaluz, consultant en aquiculture, et de M. John Fyson, consultant en charpenterie de marine. Il note que l'on avait essayé d'obtenir que les autres consultants assistent également à la session.

Le Comité consultatif remercie les consultants de leurs rapports et recommandations, qui lui sont des plus utiles dans son étude du futur programme de travail de l'ADPIPS. Il note toutefois que les rapports de certains des consultants n'ont pas encore été communiqués et recommande que des mesures soient prises pour hâter leur diffusion afin qu'ils puissent être étudiés à fond bien avant la prochaine session du Comité consultatif.

INTRODUCTION AUX PROJETS

En ouvrant la séance, le Président propose de considérer que les rapports des consultants de l'ADPIPS ont été lus et suggère que les délégués se répartissent en sous-comités pour étudier les différentes questions. Il en est ainsi décidé.

Chacun des sous-comités est invité à désigner lui-même son rapporteur et à prier consultants et observateurs d'assister à ses séances lorsqu'il y aura lieu, sans faire réellement partie du sous-comité.

Les sous-comités soumettent par la suite leurs recommandations au Comité en séance plénière.

PROJETS D'AQUICULTURE

Le Comité consultatif étudie les propositions figurant aux documents CONCOM.2/71/WP.9, WP.11, WP.13 et WP.14. Après divers amendements, le texte définitif des recommandations est le suivant:

Le Comité consultatif,

ESTIMANT qu'une des principales conditions du développement des pêches est l'introduction de techniques spécialisées dans la pratique de l'aquiculture, et

RECONNAISSANT que cette compétence scientifique et technique fait défaut dans la région desservie par l'ADPIPS,

RECOMMANDE, après avoir établi un ordre de priorité fondé sur une étude en bonne forme, que l'ADPIPS organise, avec le concours des institutions de financement,

Crédits nécessaires
en espèces (dollars E.-U.)

Un centre de démonstration d'aquiculture côtière en baie de St Vincent, Nouvelle-Calédonie (voir WP.11 ci-après)	100.000
Un centre de démonstration de mariculture à Koror, aux îles Palau (Territoire sous tutelle des îles du Pacifique) (voir WP.14 ci-après)	100.000
En Polynésie française, un centre de démonstration de reproduction contrôlée et d'élevage de haute densité de crevettes géantes d'eau douce (<u>Macrobrachium</u>) (voir WP.13 ci-après)	90.000
La pêche dans les chenaux des mangroves et sur les rivages des baies sablo-vaseuses (voir WP.9 ci-après)	<u>14.750</u>
TOTAL	304.750

N.B. - Le Directeur de l'Agence et les experts affectés à ces projets devront se tenir prêts à se rendre dans d'autres territoires, sur leur demande, pour donner aide et conseils en vue de l'exécution de projets connexes.

PROPOSITION DE SOUS-PROJET

1. Titre: Centre de démonstration d'aquiculture côtière en baie de St Vincent, Nouvelle-Calédonie.
2. Justification et présentation
 - 2.1 De nombreux travaux de spécialistes et, en particulier, le dernier rapport de M. Glude, expert en ostréiculture, ont souligné le caractère exceptionnellement favorable des conditions du milieu dans la baie de St Vincent en Nouvelle-Calédonie.
 - 2.2 Des recherches scientifiques poursuivies en particulier depuis 1960 ont permis de recueillir une documentation préliminaire considérable sur les conditions hydrologiques et biologiques.
 - 2.3 On trouve dans la baie de St Vincent une exceptionnelle variété de milieux:
 - Deltas et estuaires des rivières Ouenghi, Ouaménié et Tontouta apportant de l'eau douce et des sels minéraux;
 - Nombreux chenaux de mangroves et vastes marais salés, faciles à barrer et à endiguer;
 - Vastes baies intérieures vaseuses et vase-sableuses;
 - Archipels et péninsules offrant des rivages abrités de nature variée, sableuse ou rocheuse;
 - Large développement des formations coralliennes, aussi bien frangeantes que barrières, avec échanges actifs d'eau du large par la passe de St Vincent.
 - 2.4 Les facilités d'accès par route et par bateau permettent de transporter facilement les matériaux, les équipements et les produits. La proximité de l'aéroport international de Tontouta rend possible le transport de sujets reproducteurs, de larves, ou de juvéniles de provenance extérieure (Australie, Japon, Hawaï, Tahiti).

2.5 La proximité de Nouméa offre des facilités de soutien logistique en matériel et personnel, d'appui scientifique grâce aux laboratoires de l'ORSTOM, et de liaison facile avec le siège de la Commission du Pacifique Sud et de l'Agence des pêches.

2.6 Un marché considérable s'offre dans la consommation locale de haut niveau de vie, en particulier avec les 60.000 habitants de l'agglomération de Nouméa.

Les progrès de la consommation locale obligent à des importations croissantes:

Achats de la Nouvelle-Calédonie

	<u>1969</u>	<u>1970</u>
	(dollars E.-U.)	
Produits frais, salés et congelés		
Poissons	69.680	85.130
Crustacés et mollusques	241.680	316.890
Conserves		
Poissons	380.190	419.770
Crustacés et mollusques	63.330	105.960
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	754.880	927.750

Ceci représente, par habitant, des achats à l'extérieur de 6,56 dollars E.-U. en 1969 et 7,41 dollars E.-U. en 1970, l'augmentation portant d'ailleurs, avant tout, sur la consommation de mollusques et de crustacés.

A lui seul, le marché actuel de l'huître en Nouvelle-Calédonie représente environ 300.000 douzaines par an à des prix très élevés (1,40 à 2 dollars E.-U. la douzaine). Tandis que le marché des crustacés, en particulier des crevettes, est limité à environ 100 tonnes par suite des difficultés d'approvisionnement et des prix trop élevés, 6 à 8 dollars E.-U. le kilo.

3. Objectifs

Créer et développer un centre expérimental de cultures et élevages en eau de mer et en eau saumâtre pour permettre une amélioration de certaines activités en voie d'organisation (ostréiculture) et pour préparer de nouvelles productions (culture d'autres mollusques que les huîtres, culture de crevettes, culture de certaines espèces de poisson).

4. Plan de travail

1 novembre 1971 - 29 février 1972

- 1) Choix des sites et conception des ouvrages du gros oeuvre.
- 2) Reconnaissance approfondie des ressources du stock naturel de crevettes dans les chenaux des mangroves et les baies intérieures.
- 3) Expérimentation de méthodes de pêche avec engins fixes pour capture des prédateurs, estimation de la dynamique des populations de crustacés et poissons, et récolte des sujets adultes dans les bassins de grandes dimensions.
- 4) Documentation complémentaire à recueillir par le Directeur du Projet en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, aux Etats-Unis et en Europe.
- 5) Présentation détaillée du projet à la FAO et à l'Administration de la Nouvelle-Calédonie.

1 mars 1972 - 31 juillet 1972

- 1) Construction des principaux ouvrages du gros oeuvre (digues et berges, aménagements et évacuation d'eau), installation des pompes et de l'électricité.
- 2) Développement de la culture des huîtres japonaises et des naissains à recevoir des Etats-Unis.
- 3) Mise en culture de quelques espèces de crevettes penaeides en bassins contrôlés de 200 m³ avec sujets locaux, sujets australiens et sujets japonais.

1 août 1972 - 31 décembre 1972

- 1) Etude des taux de croissance des principales espèces d'huîtres jusqu'au stade commercial.
- 2) Etude des taux de croissance des crevettes penaeides et utilisation d'une gamme d'aliments naturels et artificiels.
- 3) Mise en bassin contrôlé de certaines espèces de poissons, en particulier de mulets (mugilidés) pour études d'alimentation et de reproduction.

5. Projet de budget pour l'Agence des pêches

dollars E.-U.

Service d'experts

3 mois/expert patron pêcheur qualifié	7.500
10 mois/expert culture mollusques	25.000
12 mois/expert culture crevettes	30.000
Voyages des experts et du Directeur de Projet	15.000
Equipement scientifique spécialisé	12.500
Engins de pêche et autres équipements	10.000

dollars E.-U. 100.000

soit, 10 millions de fr CFP

6. Projet de budget pour la contrepartie du Territoire

Indemnités journalières des experts	20.000
Moyens de transport (Land Rover, fourgon, embarcation légère avec moteur hors-bord)	10.000

Travaux d'infrastructure

Bâtiments et abris	20.000
Digues, levées de terre, aménagement des berges	15.000
Hydraulique: conduites et évacuation	5.000
Bassins contrôlés en ciment armé	10.000
Pompes et vannes	15.000
Installation électrique	10.000
Achat de sujets d'élevage et transport (huîtres, crevettes)	4.000
Achat d'aliments naturels et artificiels	4.000

Personnel d'assistance

2 assistants qualifiés	25.000
2 travailleurs ouvriers professionnels	12.000

dollars E.-U. 150.000

soit, 15 millions de fr CFP

Soit, 40% Agence des pêches et 60% Territoire de la Nouvelle-Calédonie.

N.B. - On doit remarquer qu'une partie de la dépense de contrepartie territoriale peut être fournie sous forme de prestations de service par les administrations (Travaux publics, Agriculture et génie rural, Service des pêches) et qu'une partie du matériel peut être confiée en utilisation temporaire (véhicules, installation électrique, pompes).

7. Recrutement des experts

M. John Glude devrait être chargé de poursuivre le programme de développement de l'ostréiculture avec, au besoin, le concours d'un second expert destiné à suivre les problèmes de reproduction contrôlés de différentes espèces de mollusques.

Un expert en culture de crustacés, ayant une qualification scientifique de directeur de laboratoire et justifiant d'une expérience pratique de direction de fermes expérimentales pendant au moins deux ans, devra être recruté. Un patron pêcheur qualifié dans les pêches en lagunes et chenaux de deltas serait recruté pour 3 mois pour la phase préliminaire. En fonction des conclusions de M. Villaluz, un expert pourrait être recruté par la suite pour la pisciculture.

PROPOSITION DE SOUS-PROJET

1. Titre: Centre de démonstration de mariculture à Koror, aux îles Palau (Territoire sous tutelle des îles du Pacifique).
2. Justification et présentation
 - 2.1 Dans les îles Palau, spécialement autour de Koror, les conditions topographiques sont particulièrement favorables à l'organisation d'un centre expérimental de cultures marines, car il existe de grandes cuvettes de dissolution dans les formations récifales soulevées qui offrent des bassins naturels de dimensions variées, susceptibles d'être contrôlés avec des investissements limités. Il y a aussi, aux îles Palau, de larges baies intérieures frangées de mangroves et recevant des eaux douces par des deltas.
 - 2.2 On peut disposer d'une importante documentation scientifique grâce aux études et aux publications japonaises datant de 1937 à 1943.
 - 2.3 Le Service de développement des ressources marines et l'Office des pêches du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique sont à Koror et se consacrent déjà à des expériences dans les domaines de la culture d'huîtres comestibles, ainsi que de l'écloserie et de l'élevage des tortues.
 - 2.4 Une somme notable d'aliments peut être obtenue par l'utilisation des déchets et des rejets de la base de congélation des bonites de la société Van Camp. Avec un traitement actuel de 10.000 tonnes de poisson, on peut disposer dès à présent de 1.000 tonnes d'aliments.
 - 2.5 Une entreprise artisanale de culture perlière fonctionne avec un opérateur japonais.
 - 2.6 Un marché intéressant pour l'écoulement des produits se trouve à Guam, où les exportations par avion peuvent facilement se développer.
 - 2.7 Les conclusions des rapports d'experts (Glude, Clutter, Doumenge) ont toutes été favorables à l'organisation de cultures marines aux Palau.

3. Objectifs

Créer et développer un centre expérimental de cultures et élevages en eau de mer, en particulier pour les huîtres comestibles et les huîtres perlières et aussi pour les tortues et certaines espèces de poisson.

Former de la main-d'oeuvre qualifiée pour créer des centres économiquement viables et pour propager les techniques les plus convenables dans d'autres points du territoire ou d'autres régions intéressées.

4. Projet de budgetdollars E.-U.

Agence des pêches

24 mois/experts	60.000
Voyages des experts et du Directeur de Projet	15.000
Equipement scientifique	25.000

100.000

Contrepartie du territoire

Matériel

Bâtiments, laboratoires, abris	20.000
Bassins et clôtures	20.000
Pompes et aménagements hydrauliques	15.000
Electricité	15.000
Matériel de culture et aliments	5.000
Moyens de transport	10.000

Personnel

Frais de séjour et transport local des experts	20.000
2 biologistes	25.000
2 assistants	5.000
Ouvriers et pêcheurs	5.000

150.000

PROPOSITION DE SOUS-PROJET

1. Titre: En Polynésie française, centre de démonstration de reproduction contrôlée et d'élevage de haute densité de crevettes géantes d'eau douce (Macrobrachium).
2. Justification et présentation
 - 2.1 Les crevettes géantes d'eau douce (Macrobrachium) se rencontrent dans la plupart des îles hautes des territoires de la Commission du Pacifique Sud et leur consommation est parfois très appréciée.
 - 2.2 Le stock des peuplements insulaires est peu ou pas connu, aussi bien sur le plan des espèces que pour la dynamique. Cependant, il semble que toute exploitation suivie même à une échelle artisanale provoque rapidement une crise dans le peuplement naturel.
 - 2.3 L'élevage en bassin contrôlé semble pouvoir être développé avec succès et plusieurs experts ont préconisé dans leurs rapports d'organiser de telles activités (George, Glude, Clutter). Des débuts d'implantation ont été réalisés à Tahiti.
 - 2.4 Pour soutenir de tels élevages, il est indispensable de pouvoir disposer d'une abondante population de juvéniles produits en bassin contrôlé sans être obligé de rester tributaire des facteurs de la reproduction naturelle.
 - 2.5 Les résultats d'un élevage sur échelle commerciale dépendront des possibilités d'accroître les densités, d'utiliser une alimentation à bon marché et de sélectionner des espèces à croissance rapide.
 - 2.6 Les laboratoires spécialisés dans les études sur les Macrobrachium, en particulier à Honolulu et Abidjan, et les spécialistes de la FAO disposent déjà d'une expérience suffisante pour aider à organiser et développer un centre expérimental dans les îles du Pacifique Sud.

3. Objectifs

Obtenir une production massive de sujets d'élevage à partir d'espèces indigènes sélectionnées et à partir d'espèces bien connues, importées.

Etudier les techniques propres au maintien de hautes densités.

Mettre au point les aliments naturels ou artificiels les plus économiques en fonction des données locales.

Assurer une assistance technique aux professionnels se livrant à la culture des Macrobrachium et former de la main-d'oeuvre qualifiée pour ces exploitations.

4. Projet de budgetdollars E.-U.

Agence des pêches

12 mois/expert	}	<u>90.000</u>
Voyages des experts et du Directeur de l'Agence		
Equipement spécialisé		

Contrepartie du territoire intéressé

Matériel

Bâtiments et abris	15.000
Matériel de transport	7.000
Aquariums et matériel de laboratoire	8.000
Pompes, compresseur, circulation d'eau	12.000
Electricité	10.000
Bassins de stockage et de grossissement	6.000
Nourriture	2.000

Personnel

Frais de séjour experts et Directeur de Projet	10.000
1 biologiste, recrutement local	15.000
1 assistant	8.000
2 ouvriers	8.000

100.000

PROPOSITION DE SOUS-PROJET

1. Titre: Développement de la pêche dans les chenaux des mangroves et sur les rivages des baies sablo-vaseuses.
2. Objectifs
 - 2.1 Démonstration des techniques convenables pour capturer, au moyen de filets et de pièges fixes, les poissons et les crustacés se déplaçant dans les chenaux des mangroves et le long des rivages de baies intérieures ayant des fonds sablo-vaseux. Jusqu'à présent, ces secteurs n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation sérieuse, ni par les autochtones ni par des pêcheurs étrangers.
 - 2.2 Cette expérience de pêche, outre son intérêt commercial, doit permettre de commencer à faire une estimation fondée sur des observations scientifiques quant à l'importance du peuplement naturel et à son évaluation. Parmi les captures, on pourra d'autre part disposer des mère-crevettes nécessaires à une reproduction artificielle dans le cas où des élevages pourraient être envisagés.
 - 2.3 Enfin, l'utilisation des filets et pièges fixes pourrait servir à un début d'expérimentation des techniques susceptibles de permettre la capture des sujets adultes devant être commercialisés après un élevage dans des bassins contrôlés.
3. Budget prévisionnel pour une expérience de trois mois

dollars E.-U.ADPIPS

Personnel	3 mois de salaire et charges sociales pour un patron pêcheur spécialisé dans ces techniques de pêche, 1.600 x 3	4.800
	Allocation journalière, 25 x 90	2.250
	Dépenses voyages	2.000
Matériel	5 filets "guanguy" pour les chenaux à 300 dollars pièce	1.500
	6 pièges de filets travaques à 200 dollars pièce	1.200
	Transport par air de 600 kg de fret (5 dollars le kilo)	<u>3.000</u>
		14.750

	<u>Dollars E.-U.</u>
CONTREPARTIE à fournir par l'administration locale	
- Matériel (pieux et perches, plombs pour filets)	1.000
- Transport (Land Rover, bateaux)	4.500
- 1 spécialiste qualifié des pêches	1.500
- 2 pêcheurs à entraîner	<u>2.000</u>
	9.000

4. Territoires pouvant être intéressés par le projet

Première expérimentation	Baie de St Vincent (Nouvelle-Calédonie)	6 semaines
	Fidji	10 jours
	Polynésie française	10 jours
Développement ultérieur en cas de succès:		
	Papua/Nouvelle-Guinée	3 mois
	Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	2 mois
	îles Salomon	2 mois
	Nouvelles-Hébrides	1 mois

PROJET SUR LA BECHE-DE-MER

La proposition relative à un projet sur la bêche-de-mer, lue par M. Wilson (TTIP), est adoptée par le Comité consultatif après un bref débat et quelques modifications secondaires.

Le Comité consultatif,

- ESTIMANT que le projet relatif à la bêche-de-mer ouvre des perspectives d'application pratique immédiate dans les territoires, notamment dans les régions les plus isolées,
- RECONNAISSANT la valeur des avis donnés par le consultant, et
- NOTANT que les espèces de valeur commerciale ont été identifiées, que des photographies sous-marines de l'animal dans son habitat naturel ont été prises et que les débouchés prometteurs ont été étudiés,
- RECOMMANDE que l'ADPIPS
1. S'assure immédiatement les services d'un technicien expérimenté du traitement et de la commercialisation de la bêche-de-mer, complément essentiel de l'étude, afin que ce projet puisse être rapidement mené à bien; ce technicien se rendrait, à des fins de formation, dans les territoires intéressés, et en particulier aux îles Cook, en Polynésie française, aux îles Gilbert et Ellice, aux Nouvelles-Hébrides, au Papua/Nouvelle-Guinée, dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, et à Tonga.

Le Comité consultatif,

- AYANT NOTE qu'il importe de faire rédiger un manuel illustré sur l'identification, le traitement et la commercialisation de la bêche-de-mer,
- RECOMMANDE en outre que l'ADPIPS

2. Publie un tel manuel, illustré de photographies, qui décrirait

- a) les espèces d'importance commerciale telles qu'elles se présentent dans la mer, aux yeux du pêcheur;
- b) toutes les étapes du traitement des diverses espèces;
- c) les marchés et le prix de vente approximatif des diverses espèces de valeur commerciale.

3. Adopte le budget ci-après pour mener à bien ce projet:

dollars E.-U.

Emoluments du spécialiste du traitement	25.000
Voyages: Hong Kong, Fidji, Nouvelle-Guinée et 8 mois de frais de séjour au TTIP	5.000
Publication du manuel 1.000 exemplaires à 5 dollars pièce	<u>5.000</u>
TOTAL	35.000

PROJET RELATIF AUX TORTUES MARINES

Le Comité consultatif examine le projet proposé et, tenant compte de l'avis des deux experts en tortues marines, accepte la proposition après y avoir apporté un amendement important.

Le Comité consultatif,

CONVAINCU que les tortues marines constituent dans le Pacifique Sud une ressource importante, mais menacée, et

RECONNAISSANT que l'on ne dispose pas de renseignements suffisants pour permettre une exploitation rationnelle de cette ressource,

RECOMMANDE que l'ADPIPS

1. Retienne les services d'un chercheur en matière de tortues marines pour compiler et rédiger un "Guide pratique élémentaire d'exploitation rationnelle des tortues marines", comprenant des chapitres sur
 - a) l'identification
 - b) le cycle biologique
 - c) les techniques d'études sur le terrain
 - d) l'aménagement des populations
 - e) l'élevage.
2. Lance dans quelques territoires un programme très complet de marquage des tortues.
3. Compile, résume et diffuse dans les territoires, en faisant appel au service d'information de la CPS, les renseignements pertinents sur les tortues, recueillis dans les territoires ou ailleurs.
4. Adopte le plan de travail et le calendrier des travaux suivants:

PLAN DE TRAVAIL

A. Manuel pratique

- 1) La compilation et la direction de la publication seront assurées sous contrat par un chercheur-auteur compétent ayant une vaste expérience des aspects pratiques de la recherche sur les tortues marines.
- 2) La production du manuel sera confiée au Bureau des publications de la CPS, et celle-ci sera priée d'en couvrir les frais.

B. Programme de marquage

- 1) L'ADPIPS achètera 2.000 étiquettes normalisées et les outils voulus pour les fixer et les distribuera aux territoires participants.
- 2) Les territoires participants se chargeront du travail de marquage et enverront à l'ADPIPS des relevés de marquage.
- 3) L'ADPIPS constituera une banque centrale de données et diffusera aux territoires un résumé semestriel des activités de marquage des tortues.
- 4) L'ADPIPS dégagera des fonds pour accorder une prime pour chaque étiquette renvoyée et cette prime sera fixée à 5 dollars E.-U., comme dans les programmes de marquage des tortues dans le reste du monde.
- 5) Le Directeur et le Codirecteur du Projet décideront du libellé et du codage des étiquettes.

CALENDRIER DES TRAVAUX

- Manuel pratique:
- a) arrangements contractuels à terminer pour le 31 décembre 1971
 - b) manuel pratique à terminer pour le 1er juillet 1972
 - c) publication avant le 31 décembre 1972

CALENDRIER DES TRAVAUX (suite)

Étiquettes à tortues: à livrer aux territoires le
1er avril 1972 au plus tard

Données sur le marquage: Le premier résumé semestriel des
marquages devra parvenir aux
territoires pour le 1er octobre
1972

5. Adopte le budget ci-après:

	<u>dollars E.-U.</u>
Honoraires d'auteur (manuel pratique)	1.000
Équipement et fournitures	
Étiquettes à tortues - 2.000	560
Outils	100
Primes (prévision: renvoi de 100 étiquettes à 5 dollars)	500
	<u>2.160</u>
Imprévis - 25%	540
	<u>2.700</u>
TOTAL	2.700

PROJET RELATIF AUX BATEAUX DE PECHE

Après avoir discuté les propositions du Sous-comité et les avoir sensiblement modifiées, le Comité adopte le texte ci-après:

Le Comité consultatif,

- RECONNAISSANT qu'il est essentiel pour le développement des pêches dans la région que l'on y dispose de plans de construction de bateaux de pêche et de bateaux de pêche spécialement conçus à cet effet, et qu'ils font défaut dans nombre de territoires,
- ESTIME QUE le développement des pêches sera retardé tant que les plans et la construction des dits bateaux n'auront pas été menés à bien,
- FELICITE John Fyson de ses travaux, mais reconnaît la nécessité de faire appel à des services d'expert supplémentaires pour répondre aux besoins divers des territoires dans les plus bref délais,
- RECOMMANDE donc que l'ADPIPS
1. Mette au point, en fonction des besoins des pêches territoriales, des plans de plusieurs types de bateaux de pêche, et notamment
 - a) une vedette rapide de 28 à 36 pieds pour la pêche de jour,
 - b) un bateau de pêche en béton armé de 35 à 40 pieds à bouchains arrondis, tous usages, pour la petite pêche côtière,
 - c) un bateau en béton armé pour la pêche de la bonite à l'appât vivant.
 2. Fournisse les services de conseillers techniques nécessaires pour assurer la direction d'ensemble du programme de construction de prototypes.
 3. Offre des services consultatifs pour la solution d'autres problèmes que poseraient les bateaux dans les territoires.

Le Comité consultatif,

CONSIDERANT la dispersion des territoires et l'importance des déplacements requis pour exécuter ce programme,

RECOMMANDE EN OUTRE que l'ADPIPS

4. Augmente le volume de son aide de façon à fournir deux experts pour une période supplémentaire de 24 mois/homme, ainsi que deux experts associés qui aideraient à établir les plans.
5. Adopte le plan de travail et le calendrier des travaux suivants:

PLAN DE TRAVAIL

Vedette rapide de 28 à 36 pieds

Conception générale du travail. - Préparation d'un jeu complet de plans, de documents de construction, de matériel et d'outils et de directives. Le prototype sera construit aux Samoa américaines sur commande du Service des ressources marines. La construction de ce prototype servira d'exemple aux autres territoires qui pourront dresser eux-mêmes leurs programmes de montage.

Bateau de pêche en béton armé de 35 à 40 pieds

Conception générale du travail. - Etablissement des plans d'un bateau à bouchains arrondis, tous usages, pour la petite pêche côtière et surveillance générale de la construction de prototypes, sur demande, dans les pays qui s'y intéressent: Fidji, Tonga, TTIP.

Bateau en béton armé pour la pêche de la bonite à l'appât vivant

Conception générale du travail. - Etablissement des plans d'un bateau de 50 à 60 pieds convenant pour la pêche à la ligne à l'appât vivant, avec spécifications détaillées des matériaux et surveillance générale de la construction d'un prototype dans le TTIP.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Préparation des plans des bateaux de 28 à 40 pieds à terminer pour juin 1972.

Construction du prototype de vedette rapide à entreprendre en juillet 1972 et à terminer en décembre 1972.

Préparation des plans du bonitier à terminer durant la deuxième moitié de 1972.

Surveillance de la construction des prototypes à poursuivre en 1973, selon les besoins.

6. Adopte le budget suivant:

	<u>dollars E.-U.</u>
Emoluments	
2 experts pendant 24 mois/homme (total 48 mois/homme)	120.000
2 experts associés	-
Frais de séjour	6.000
Frais de déplacements	15.000
Equipement	3.500
Frais généraux	5.000
	<hr/>
TOTAL	149.500

Le Comité prend note de ce que le contrat en cours du consultant en construction de bateaux de pêche sera prorogé pour douze mois.

PROJET RELATIF A L'APPAT VIVANT

Le Comité consultatif étudie les propositions présentées ainsi que les principales modifications qui y ont été apportées. Il accepte le projet tel qu'il a été modifié.

Le Comité consultatif,

ESTIMANT que les ressources naturelles de la région en appât vivant sont d'importance primordiale pour le succès des programmes de développement de la pêche de la bonite à la canne et à la ligne qu'envisagent beaucoup de territoires, et

RECONNAISSANT que l'ensemble de ces ressources sont fragiles et exposées à une exploitation abusive (avec les dangers que cela comporte pour l'écologie locale) et qu'il importe de s'assurer d'autres sources d'approvisionnement (y compris les appâts artificiels),

RECOMMANDE

1. Que la recommandation adoptée à la Première session du Comité consultatif sous la rubrique "Poisson d'appât" soit mise en oeuvre.
2. Que l'on engage un expert versé dans la pratique de l'élevage des appâts vivants (y compris le tilapia, le gambusia, etc.).
3. Que l'ADPIPS contribue aux frais d'établissement d'un projet pilote d'étude d'autres poissons d'appât, dont le centre serait aux Samoa américaines. Cette contribution comprendrait des services partiels de l'expert en appât vivant. Le projet en question comprendrait les éléments suivants:
 - a) élevage en captivité de plusieurs espèces de poissons pouvant servir d'appât
 - b) évaluation de leur efficacité comme appât vivant
 - c) rentabilité de leur élevage
 - d) étude des taux de mortalité
 - e) mise au point de leurres artificiels à utiliser avec les espèces d'appât vivant de remplacement qui auront donné de bons résultats.

4. Que l'ADPIPS adopte le plan de travail et le calendrier des travaux ci-après:

PLAN DE TRAVAIL

- A. Expert en appât vivant. - L'expert fera une première évaluation rapide des autres espèces de poisson pouvant servir d'appât et des techniques à employer pour les élever. L'expert serait basé aux Samoa américaines pendant au moins six mois pour conseiller le Service des ressources marines dans l'exécution de son étude sur les possibilités des poissons d'appât. A l'issue de sa mission aux Samoa américaines, il serait à la disposition des territoires qui solliciteraient son aide.
- B. Etude des possibilités des poissons d'appât: Les Samoa américaines fourniront
- a) les lieux de travail
 - b) les laboratoires
 - c) les transports intérieurs
 - d) la main-d'oeuvre nécessaire
 - e) les locaux à usage de bureau
 - f) des stocks de poisson d'appât
 - g) une quantité limitée d'équipement et de matériaux
 - h) un bateau avec son équipage pour essais pratiques des poissons d'appât

et tiendront l'ADPIPS au courant des résultats des travaux.

CALENDRIER DES TRAVAUX

- A. Expert en appât vivant
- | | |
|--|------------------|
| Contrat signé pour le | 1er avril 1972 |
| Première mission achevée le | 30 juin 1972 |
| A son poste, aux Samoa américaines le | 1er juillet 1972 |
| Fin du contrat | 31 décembre 1972 |
| Date limite de présentation du rapport définitif | 31 mars 1973 |
- B. Elevage des poissons d'appât
- | | |
|------------------------------|------------------|
| à partir du | 1er juillet 1972 |
| Essais pratiques à partir du | 1er octobre 1972 |

5. Que l'ADPIPS adopte le budget ci-après:

	<u>dollars E.-U.</u>
Emoluments de l'expert en appât vivant 12 mois/homme	30.000
Frais locaux de séjour	600
Voyages (y compris les déplacements interterritoriaux)	4.000
Equipement (spécialisé)	1.500
Equipement (pour d'autres territoires, le cas échéant)	5.000
Imprévus	<u>7.000</u>
TOTAL	48.100

OFFRES DE BOURSES DE STAGE

Le Comité consultatif étudie la possibilité d'offrir, dans les centres d'exécution des projets, des bourses de stage qui permettraient de mieux répandre les connaissances techniques, théoriques et pratiques, et l'expérience acquise au cours des opérations. Il n'exclut d'ailleurs pas l'éventualité de bourses dont l'application se situerait en dehors des projets de l'ADPIPS. On estime que la première condition à exiger pour l'attribution de telles bourses est la connaissance et l'expérience pratiques de la pêche.

Le Comité consultatif

RECOMMANDE

de réserver à cet effet une somme de 60.000 dollars E.-U., qu'il juge suffisante pour faire face aux besoins de formation en vue de tous les projets proposés ci-dessus.

RECAPITULATION DES DEMANDES BUDGETAIRES

Projet	<u>dollars E.-U.</u>	<u>dollars E.-U.</u>
Aquiculture		
Projet de la baie de St Vincent	100.000	
Projet de Koror	100.000	
Projet de la Polynésie française	90.000	
Pêches dans les chenaux de mangrove	<u>14.750</u>	304.750
Bêche-de-mer		35.000
Tortues marines		2.700
Bateaux de pêche		149.500
Appât vivant		48.100
Bourses de stage		60.000

En dressant les programmes d'activités futures de l'ADPIPS tels qu'ils sont énoncés ci-dessus, l'on convient que certains de ces programmes ne seront pas menés à bien avant la date prévue pour la fin du projet ADPIPS, c'est-à-dire juillet 1973, et qu'il faut donc supputer la poursuite du projet ADPIPS au-delà de cette date.

ETABLISSEMENT D'UN ORDRE DE PRIORITE

Le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'accorder la même priorité à tous les projets de la liste ci-dessus. Au cas où les fonds se révéleraient insuffisants pour faire face à tous les besoins sans exception, le Comité suggère d'apporter aux budgets les ajustements nécessaires dans tous les cas où ce sera possible.

Le Comité consultatif note que les fonds dont dispose actuellement l'Agence permettraient de poursuivre ou de mettre en route immédiatement les projets suivants:

	<u>dollars E.-U.</u>
Bateaux de pêche (maintien des services de M. Fyson pendant encore 12 mois)	149.500
Bêche-de-mer	35.000
Pêche dans les mangroves	14.750
Tortues marines	2.700

Pour ce qui est des autres projets prioritaires, il semble nécessaire de disposer de fonds supplémentaires avant de pouvoir passer à leur exécution, mais le Comité recommande d'entreprendre les travaux préparatoires d'organisation afin que leur mise en oeuvre puisse débiter dès que l'approbation nécessaire à leur financement aura été reçue.

QUESTIONS DIVERSES

1. Etude sur les biotoxines

Au cours de la session, arrive un télégramme du Représentant régional de PNUD à Apia invitant le Comité consultatif à exprimer ses vues sur un projet de vaste enquête portant sur les biotoxines des produits alimentaires provenant de la mer (et notamment sur l'intoxication appelée Ciguatera) et demandant une réponse par télégramme.

Le Comité consultatif se déclare unanimement partisan d'une enquête mondiale sur les biotoxines affectant les produits alimentaires d'origine marine et recommande aux gouvernements participants d'appuyer cette proposition. Le Comité consultatif ne connaît pas suffisamment les détails du projet pour pouvoir dire si l'ADPIPS serait en mesure de lui apporter une aide substantielle, mais il désirerait avoir l'occasion d'envisager la possibilité d'apporter une telle assistance lorsque les détails seront connus.

Les délégués conviennent d'adresser au Représentant régional du PNUD à Apia un télégramme rédigé comme suit, qui exprime les vues du Comité:

"Le Comité consultatif de l'ADPIPS, reconnaissant que les biotoxines ont des effets désastreux dans le Pacifique Sud, appuie vigoureusement la proposition de l'OMS et de la FAO de faire une étude des biotoxines et compte qu'elle donnera des résultats menant à des solutions pratiques. Winsor fournira les détails du plan de travail aux membres de l'ADPIPS."

2. Recommandation de la Onzième Conférence du Pacifique Sud à la Commission du Pacifique Sud

Le Comité consultatif est saisi d'un extrait du rapport de la Onzième Conférence du Pacifique Sud à la Commission du Pacifique Sud, extrait qui concerne le point XIV de l'ordre du jour "Questions diverses - A. Rapports entre l'ADPIPS, la FAO, la CPS et les territoires" (CONCOM. 2/71/WP.10).

Le Comité est informé que cette recommandation de la Conférence du Pacifique Sud a été proposée à l'origine par le Gouvernement fidjien. Fidji s'inquiète du fait que l'ADPIPS n'a pas donné de conseils pratiques et du retard apporté à mettre au point et à diffuser les rapports de consultants. Quoi qu'il en soit, Fidji estime que les consultants se sont attachés à des aspects très spéciaux de la mise en valeur des ressources marines alors que ce que l'on veut, c'est que les Fidjiens aient davantage de poisson à manger.

On évoque les très grandes difficultés qu'a présentées l'exécution des travaux dans le cadre du Plan d'opérations approuvé. Certaines de ces difficultés sont dues à des conditions logistiques.

Il est décidé de surseoir à toute action sur la résolution de la CPS jusqu'à la Troisième session du Comité consultatif.

3. Rapport de M. Clutter sur les récifs et lagons

Le Comité consultatif exprime le voeu de connaître très prochainement les résultats des travaux de M. Clutter. Il décide que le rapport de celui-ci fera l'objet d'un examen approfondi à la Troisième session.

4. Prochaine session

Il est proposé de réunir la prochaine session du Comité consultatif en Polynésie française, en juillet/août 1972 à une date qui sera fixée par le Directeur de Projet et la CPS. Le Comité demande que consultants et experts soient présents à cette session.

5. Plan d'opérations

Le Comité recommande que la FAO, en sa qualité d'organe d'exécution du Projet, soit priée de procéder, avec la Commission du Pacifique Sud, à un examen du Plan d'opérations de l'ADPIPS, et notamment de la question de l'emplacement du siège de l'Agence, pour permettre au Comité consultatif d'en poursuivre l'étude à sa prochaine session.

CLOTURE DE LA SESSION

Le Président remercie brièvement les membres du Comité du travail qu'ils ont accompli et de la largeur d'esprit dont ils ont fait preuve au cours des débats.

Il remercie vivement, au nom du Comité, les services de secrétariat, d'interprétation et de traduction.

Une motion de remerciements au Président est adoptée à l'unanimité.

La session est officiellement close le 22 octobre 1971 à 18 h 45.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA DEUXIEME SESSION

Allocution du Secrétaire général par intérim
de la Commission du Pacifique Sud

Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à Nouméa pour cette Deuxième Session du Comité consultatif des pêches établi par le Plan d'opérations de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud.

Je tiens à saluer tout particulièrement les nouveaux venus:

- M. H.C. Winsor, qui succède à M. Kojima comme représentant de la FAO;
- M. S. Rawlins, qui a remplacé M. Hughson pour représenter la CIGE;
- MM. J. Sauvée, J. Boyer et G. Guerlain qui représentent la Nouvelle-Calédonie à la place de M. Eude;
- MM. Stein, Siu et Ellacott, représentants de la Polynésie française, et M. Sorin, représentant des Nouvelles-Hébrides, deux territoires qui, l'année dernière, étaient représentés par le professeur Doumenge;
- Enfin, M. Nash, qui représente l'"Oceanic Foundation" de Hawaï.

Je constate avec plaisir qu'un territoire de plus est représenté et que le nombre des participants a légèrement augmenté.

A la Première session du Comité, qui s'est tenue à Nouméa du 30 octobre au 4 novembre 1970, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sont convenus d'une interprétation du mandat du Comité consultatif, qui est énoncé dans le Plan d'opérations, d'après laquelle le Comité doit passer en revue les travaux accomplis par l'ADPIPS au cours de l'année écoulée, mais aussi examiner et commenter le programme de travail détaillé qui lui est soumis par le Directeur de projet afin, tout d'abord, de s'assurer qu'il est correctement orienté en fonction des besoins de la région et de l'ordre de priorité de ces besoins et, ensuite, d'obtenir l'apport maximal des territoires participants et de la CPS au projet.

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis lors, plusieurs consultants ont étudié les perspectives de développement dans divers domaines des pêches. Deux de ces consultants sont présents ici et les rapports des autres sont entre vos mains; nous avons espéré que tous ceux qui avaient accompli des missions pourraient assister à cette session, mais cela a été impossible à réaliser. Il appartiendra en général aux pays et territoires concernés de voir s'ils peuvent mettre en oeuvre les

diverses recommandations formulées par les consultants. Il leur faudra sans doute, pour ce faire, rechercher en certains cas une assistance technique supplémentaire, soit auprès du PNUD au titre de projets nationaux, soit auprès de la CPS ou d'autres organismes. Vous voudrez peut-être, dans certains cas, vous interroger sur l'opportunité de poursuivre l'action au plan régional et aider à définir des projets régionaux.

Au début du mois d'août, le précédent Directeur de l'ADPIPS, M. Alan Tubb, a été muté par la FAO à un nouveau poste en Indonésie. Bien que désigné par la FAO pour faire fonction de Directeur pendant quelques semaines, le professeur Doumenge a dû se rendre à Rome pour y avoir des consultations et il n'y a qu'une semaine qu'il est revenu à Nouméa prendre ses fonctions de Directeur de Projet. Je lui offre tous mes vœux de succès. Je sais que le professeur Doumenge va vous entretenir de plusieurs idées concernant le futur programme de travail de l'ADPIPS. Il est possible que ces idées, si vous les trouvez acceptables, supposent une expansion des activités de l'Agence, il se peut aussi qu'elles exigent des crédits plus importants et, partant, une modification du Plan d'opérations. J'attends avec intérêt de connaître vos vues en la matière.

Je sais, d'autre part, que l'on envisage de donner une place de choix à l'océiculture dans le programme de l'ADPIPS. Je voudrais, à ce propos, appeler votre attention sur une résolution du récent Colloque régional sur la protection de la nature, qui a été organisé par la CPS conjointement avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Voici le texte de cette résolution:

"Aquiculture

Le Colloque,

Notant que les ressources en protéines animales sont rares dans les îles du Pacifique et se feront sans doute plus rares encore dans l'avenir,

Estimant que l'aquiculture permettrait de fortement augmenter les ressources en protéines,

Estimant que l'aquiculture pourrait être combinée avec d'autres projets de diversification alimentaire et utiliser les déchets humains et agricoles,

Recommande à la Commission du Pacifique Sud et à tous les gouvernements et administrations intéressés de prendre des mesures:

- 1) pour encourager - avec les précautions voulues - l'aquiculture tant pour elle-même qu'en combinaison avec d'autres projets de développement auxquels elle pourrait être liée;
- 2) pour organiser des recherches sur le développement de l'aquiculture, sous les auspices d'organismes compétents, en insistant tout particulièrement sur les aspects économiques du problème;
- 3) pour coordonner, grâce à la CPS, la documentation, les recherches et l'actualité se rapportant à l'aquiculture dans la région du Pacifique Sud, y compris les activités des organismes nationaux, internationaux et privés compétents;
- 4) pour entreprendre d'urgence un programme d'éducation des populations de certains territoires qui leur permette de surmonter leur ignorance ainsi que leurs forts préjugés quant à l'emploi comme engrais de déchets humains et animaux après les traitements requis pour leur décomposition et leur oxydation."

J'ajoute que plusieurs autres des résolutions de ce Colloque sont de nature à vous intéresser et que des dispositions ont été prises pour vous les communiquer. Le professeur Doumenge aura, lui aussi, quelque chose à vous dire sur l'océiculture.

Je voudrais maintenant revenir un moment sur la question des rapports entre l'ADPIPS, la FAO, la CPS et les Administrations territoriales; c'est là une question qui, je le sais, vous préoccupe et qui a fait l'objet d'assez longs débats à la Première session de ce Comité. Elle a également été discutée à la Onzième Conférence du Pacifique Sud qui vient de se terminer. La Conférence a adopté la recommandation ci-après:

"La Conférence, consciente de l'importance capitale de la mise en valeur harmonieuse des ressources marines pour les pays et territoires de la zone d'action de la Commission, et reconnaissant que l'ADPIPS est passée par une première période difficile et troublée, décide que les rapports entre la Commission du Pacifique Sud, l'ADPIPS et les services des pêches de la région feront l'objet d'un examen à la prochaine réunion du Comité consultatif dans le but de veiller à ce que les activités de l'ADPIPS et de la Commission du Pacifique Sud soient conformes aux besoins et aux désirs des territoires et qu'elles contribuent à les satisfaire de façon plus positive; la Conférence recommande en outre qu'un rapport complet sur cette étude et sur les mesures prises soit présenté à la prochaine Conférence."

Nous vous demanderons de bien vouloir, pendant cette session, examiner cette recommandation afin que les vues que vous exprimerez puissent être communiquées à la Douzième Conférence du Pacifique Sud, l'année prochaine. J'ajoute qu'à cet égard, les ressources de la Commission du Pacifique Sud sont, comme toujours, à votre disposition. Si d'autres activités peuvent être entreprises dans le cadre de l'ADPIPS, c'est à vous de nous dire ce que vous désirez. Si cela ne peut être réalisé dans le cadre de l'ADPIPS, nous pourrions rechercher d'autres moyens d'obtenir les résultats voulus.

Et cela m'amène à une dernière question, la partie du programme de travail de la CPS qui concerne le développement des pêches. Lors de la Conférence technique des pêches qui a eu lieu l'année dernière, un programme de développement des pêches s'étendant sur trois ans a été examiné, sur proposition de la CPS, étant entendu que certaines des propositions s'adresseraient à l'ADPIPS et d'autres à la Commission. Ce programme, accompagné de suggestions faites par les territoires à titre individuel, a ensuite été soumis au Comité de planification qui s'est réuni au début de juin pour établir un programme de travail de trois ans pour la CPS. La plupart d'entre vous ont maintenant pris connaissance du rapport de ce Comité. Nous aimerions que vous consacriez un peu de votre temps, cette semaine, à l'étude de ce programme. Voyez dans quelle mesure il répond à vos besoins actuels, compte tenu du futur programme de l'ADPIPS, et dites-moi si vous jugez nécessaire d'y apporter des changements. Vos observations seront soumises au Comité de planification, qui doit se réunir à nouveau au début de l'année prochaine. J'ajoute, à ce propos, que l'on a émis, à la Conférence du Pacifique Sud et à la Session qui viennent de se terminer, l'avis qu'il y aurait lieu de chercher davantage à définir des projets de plus longue durée pouvant être exécutés sous les auspices de la CPS.

Je souhaite vivement que votre session soit fructueuse autant qu'agréable.

ORDRE DU JOUR

1. Allocution d'ouverture du Secrétaire général
 2. Election du Président et du Vice-Président
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Constitution d'un comité de rédaction
 5. Rapport du Directeur et du Codirecteur de Projet
 6. Rapports sur les sous-projets
 - a) Tortues - MM. H. Hirth et J. Hendrickson
 - b) Mollusques - M. J. Glude
 - c) Langoustes - M. R. George
 - d) Bêche-de-mer - M. K. Sachithanathan
 - e) Construction de bateaux de pêche - M. J. Fyson
 - f) Récifs et lagons - M. R. Clutter
 - g) Pisciculture - M. D. Villaluz
 7. Examen des futurs sous-projets et programme et établissement d'un ordre de priorité.
 8. Examen de la recommandation no. 39, "Rapports entre l'ADPIPS, la FAO, la CPS et les Territoires", extrait du rapport de la Onzième Conférence du Pacifique Sud.
 9. Recommandations du Comité consultatif au PNUD/FAO/CPS et au Président
 10. Adoption du rapport et des recommandations.
-

Section 1: Introduction

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records. It highlights the need for consistency and the potential consequences of errors. The text emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the data and the reliability of the results.

It is noted that the data collected over the past few years shows a steady increase in the number of cases. This trend is consistent with the findings of previous studies and suggests that the current situation is not an isolated incident.

The second part of the document provides a detailed analysis of the data. It includes a table showing the distribution of cases across different categories. The data indicates that the majority of cases are concentrated in a few specific areas, which may be due to various factors such as population density and environmental conditions.

Further analysis shows that there is a significant correlation between the variables studied. This suggests that the factors being investigated are interrelated and may have a direct impact on the outcomes. The results are supported by statistical tests and are considered to be highly significant.

The final part of the document concludes with a summary of the findings and a recommendation for further research. It is suggested that future studies should focus on identifying the underlying causes of the observed trends and developing effective strategies to address them.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET SUR LA SITUATION DE
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

par le professeur François Doumenge
Directeur désigné

1. Intervention du professeur F. Doumenge dans le cadre du projet

1-1. Participation comme expert

Réunions à Rome, les 25 et 26 janvier 1971, suivies de la décision de préparer un rapport d'ensemble sur les problèmes des pêches et des cultures marines dans les Territoires de la Commission du Pacifique Sud. En outre, décision de procéder à une reconnaissance des problèmes dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, en 1971, en profitant d'une mission d'étude sur les cultures marines du Japon.

Séjour dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique du 12 au 29 avril. En particulier, études préliminaires des conditions d'organisation d'un centre de cultures marines à Palau et participation à la Conférence régionale des pêches de Ponape.

De retour au Japon, organisation de l'envoi d'un échantillon de 140 kilos de naissain d'huîtres japonaises pour une expérience d'élevage en baie de St Vincent, en Nouvelle-Calédonie.

1-2. Proposition de désignation comme Directeur de l'Agence

Premières conversations à Bordeaux début mars 1971 avec des représentants de la FAO.

27 mars 1971 - Lettre du Directeur général de la FAO au Ministre des affaires étrangères de la République française demandant le détachement du professeur Doumenge pour occuper le poste de Directeur de Projet de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud.

1er avril 1971 - Proposition officielle de recrutement.

Mai 1971 - L'Université de Montpellier accepte le détachement du professeur Doumenge à partir du 1er novembre 1971. Notification de cette possibilité à la FAO par le Ministre des affaires étrangères.

1-3. Position de Directeur désigné, du 1er juillet 1971 au 31 octobre 1971

Réunions à Rome le 5 juillet 1971 définissant le rôle à jouer et les travaux à réaliser en tant que Directeur désigné suivant le calendrier.

7 - 14 juillet - Prise de contact à Nouméa avec les problèmes de l'Agence et début de mise au courant par M. Tubb.

15 - 31 juillet - Mission aux Nouvelles-Hébrides dans le cadre du Centre national de la recherche française.

1er - 15 août - Fin de la mise au courant des problèmes de l'Agence par M. Tubb et participation au Colloque de la CPS sur la protection de la nature - récifs et lagons.

16 août - 15 septembre - Direction intérimaire de l'Agence des pêches. Les travaux à réaliser, outre la gestion courante, comportent en particulier l'organisation de la Deuxième session du Comité consultatif de l'Agence et la mise au point des questions devant y être débattues.

16 - 18 septembre - Séjour à Rome et rapport sur l'état de l'Agence et les perspectives des projets.

5 - 7 octobre - Séjour à Rome pour une dernière mise au point des problèmes relatifs à l'Agence (finances, personnel, projets).

9 - 17 octobre - Préparation de la Deuxième session du Comité consultatif.

18 - 22 octobre - Deuxième session du Comité consultatif.

23 - 31 octobre - Fin de la période d'administration en tant que Directeur désigné.

2. Actions dans le cadre de l'Agence des pêches entre le 9 juillet et le 17 octobre 1971

2-1. Action pour l'ostréiculture

Au cours d'un séjour d'étude au Japon, en avril/mai 1971, il a été possible d'obtenir des échantillons de naissain d'huîtres

collectés dans la province de Miyagi en août/septembre 1970 - 7 boîtes de 20 kilos (140 kilos) ont été acheminées sur Nouméa à la fin mai 1971, à destination de la ferme ostréicole de M. Guerlain située en baie de St. Vincent. M. Glude, expert spécialisé en ostréiculture, a pu observer sur place les conditions de réception et de mise en culture.

Nous avons revisité plusieurs fois les installations de M. Guerlain, en juillet (2 fois), en août (4 fois), en septembre (2 fois) et en octobre (2 fois) et nous avons pu poursuivre les observations et améliorer certaines conditions d'élevage.

En résumé:

- 2-1-1. le naissain acheminé du Japon (Crassostrea gigas) s'est bien adapté et se développe rapidement bien qu'il y ait eu une mortalité importante durant le transport et à l'immersion, car la période d'expédition a été trop tardive et l'échantillon comprenait trop de naissain déjà développé de plusieurs centimètres. Ce sont les sujets les plus jeunes qui ont le mieux résisté.
- 2-1-2. la mise en culture sur claies, caisses ostréophiles ou barrières n'est pas à recommander car l'huître semble souffrir en étant découverte à marée basse.
- 2-1-3. la culture suspendue sur radeau est très productive. Les meilleurs résultats sont obtenus dans des poches de grillage en plastique. Les chapelets de coquilles suspendues se développent bien, mais il faut les immerger à plus de 40 centimètres de la surface.
- 2-1-4. quelques huîtres sont consommables à la mi-octobre; la plupart pourront être commercialisées pour Noël.

Outre les observations et travaux en baie St Vincent, des reconnaissances ont été faites en d'autres points du Territoire de la Nouvelle-Calédonie (côte Est, rivière de la Foa, baies des environs de Nouméa).

Une journée de travail a été consacrée à l'exploitation en cours d'organisation à la baie Ma - concession de M. Vittecoq - le long des rivages de la propriété Schmidt.

2-2. Enquête préliminaire à l'organisation d'une pisciculture marine et d'une culture de crustacés

- 2-2-1. Des observations préliminaires ont été faites début août en baie de St. Vincent pendant deux jours en compagnie du Dr Ramo Pillay, expert en pisciculture en poste à la FAO à Rome.

2-2-2. Recueil d'échantillons de crevettes Penaeides et observations sur les conditions écologiques et les possibilités de pêche en baie de St. Vincent: avec M. Jean Guerlain en juillet (2 fois), en août (4 fois), en septembre (2 fois), en octobre (2 fois) - durée totale 20 jours - et avec M. Jean Boyer en août (1 jour).

Les échantillons recueillis ont été adressés à l'ORSTOM de Nouméa et au "Queensland Fisheries Research Institute" à Brisbane pour détermination et comparaison avec les autres espèces communes dans le Sud-Ouest Pacifique.

2-2-3. Recueil d'échantillons de Macrobrachium dans les estuaires et chenaux de mangrove en même temps que les crevettes Penaeides. Echantillons d'eau douce ramenés par M. Jean Guerlain des chutes de Nassirah ou pris dans les cours d'eau de la côte Est (M. Dubois, à Ponérihouen, Dr Arnold, à Canala). Les échantillons pour détermination des espèces ont été adressés au Dr Yaldwyn au "Dominion Museum" de Wellington en Nouvelle-Zélande.

2-2-4. Autres échantillons de crustacés recueillis en baie de St. Vincent (Stomatopodes, Calianas, crabes divers).

2-2-5. Conclusion: le peuplement naturel en crustacés comestibles commercialisables apparaît souvent très dense et susceptible d'une exploitation artisanale d'échelle commerciale. Les stocks naturels peuvent aisément fournir les sujets nécessaires à une reproduction contrôlée en laboratoire.

2-2-6. M. Guerlain a fait procéder, sur notre conseil, à l'endiguement d'un fond de marais salé pour y établir un bassin expérimental de dimension moyenne, comme l'avait suggéré le Dr Pillay.

3. Utilisation du matériel de l'Agence des pêches

Il apparaît que l'Agence des pêches dispose à la fois de trop de matériel inutilisable sans soutien logistique en personnel, embarcations et laboratoires, et de pas assez - ou pas du tout - de matériel utile pour des interventions d'échelle réduite sur le terrain.

L'Agence des pêches ne dispose d'aucun véhicule, ce qui oblige à louer des moyens de transport ou à mettre à contribution des véhicules personnels pour des interventions en terrain difficile. Il n'y a pas, non plus, d'embarcations légères, de moteurs hors-bord, de matériel de camping ou d'autres fournitures toutes indispensables aux interventions sur le terrain et toutes prévues dans les crédits du Plan d'opérations.

Par contre, l'Agence des pêches a un appareillage scientifique important, inutilisable en l'état, faute de locaux et de personnel

spécialisé et faite aussi de programme défini. L'ensemble de l'équipement hydrologique reçu entre juin et septembre reste inutilisé; de même pour une partie de l'équipement scientifique. Bien souvent les emballages n'ont pas été ouverts pour préserver au maximum le matériel.

Afin d'utiliser au mieux l'équipement existant, un dépôt provisoire a été fait auprès de l'antenne du Musée d'Histoire naturelle de Paris, travaillant à Tahiti sur des problèmes de récifs et lagons susceptibles de donner des résultats utilisables par le sous-projet concernant ce domaine. Ce matériel a, d'autre part, l'avantage de servir au travail scientifique d'étudiants d'origine tahitienne. Il s'agit d'un stéréomicroscope Wild No. 1-48588, d'une balance No. 62834 (type 1104) et d'un monitor oxygène Beckmann. Ce matériel sera retourné à l'Agence des pêches sur simple demande mais il aura eu, entre temps, le mérite d'être utilisé.

En ce qui concerne le matériel courant, l'appareil photographique sous-marin Nikonos est utilisé pour prises de diapositives sur le récif et dans le lagon, tandis que les deux aquariums d'eau douce sont en service chez le Docteur Arnold pour l'élevage de Macrobrachium.

Un jeu de 40 filets japonais étant arrivé au milieu du mois d'août, des séries d'expérimentations ont été réalisées. Le matériel consiste en 10 filets dormants à maille large pour requins et 30 filets dérivants (10 à mailles de 6 pouces, 10 à mailles de 8 pouces, 10 à mailles de 10 pouces). Huit filets de chaque série ont été utilisés en baie de St. Vincent, 2 filets de chaque série étant réservés pour une expédition éventuelle aux îles Salomon suivant un accord projeté sous l'initiative de M. Valentine Hinds, ccdirecteur du projet.

Les expérimentations de mi-août à mi-septembre en baie de St. Vincent ont consisté en une pêche de jour à la dérive, 3 pêches de jour à poste fixe et 5 pêches de nuit à poste fixe. La pêche à la dérive n'a donné aucun résultat. Le temps, d'ailleurs, anormalement calme, n'a pas permis une dérive notable bien que les filets aient été mouillés en face la baie de St. Vincent et en travers des courants de marée. Cette pêche de jour a été faite avec le trimaran de M. Henri Gairon et une équipe de 5 personnes.

Les pêches à poste fixe ont été réalisées avec de petites embarcations appartenant à M. Jean Guerlain et conduites par lui. La pose et la relève des filets se sont faites, suivant les cas, avec 3 ou 5 personnes, dont une à la barre. Les filets à requin n'ont donné aucun résultat valable. Par contre, les filets dérivants, utilisés en étant mouillés à poste fixe, ont donné de bons résultats, et des pêches notables pour le secteur et la saison ont pu être réalisées. Certaines pièces de filet de 50 mètres ont capturé de 10 à 12 kilos de poisson d'excellente qualité en un seul poste.

Les espèces les plus fréquemment capturées ont été les "crocro" Pomadasys hasta (Blok), des carangues Caranx sp., des rougets de palé-

tuviers Lutjanus argentimaculatus (Forsk), des brèmes Acanthopagrus berda (Forsk) ainsi que de nombreux crabes.

Les dégâts occasionnés aux filets par les petits squales ont été relativement légers; par contre, les avaries dues aux crabes sont parfois sérieuses.

Ces expériences poursuivies sur des fonds vaseux en bordure de mangrove ont eu le mérite de montrer qu'il y avait là une faune exploitable relativement riche, constituée de prédateurs considérés généralement comme migrateurs et, par conséquent, susceptibles d'être exploités sur une échelle commerciale artisanale sans risquer de mettre en danger l'équilibre du peuplement. Une embarcation légère de 6 à 7 mètres avec un moteur hors-bord de 30 chevaux peut suffire pour mettre en oeuvre 20 pièces de filet ayant chacune 50 mètres, avec un équipage de 3 hommes minimum ou de 5 hommes maximum.

Si l'Agence des pêches pouvait disposer d'un minimum d'engins et de moyens de transport, il serait possible de poursuivre des expérimentations utiles sur les différents types de techniques dans des secteurs encore mal exploités, en collaboration avec les services territoriaux et les professionnels locaux intéressés.

4. Participation aux activités de la Commission du Pacifique Sud

L'Agence des pêches est appelée à participer en permanence aux activités de la Commission du Pacifique Sud, en particulier par l'intermédiaire de son codirecteur, M. Valentine Hinds, chargé des pêches à la Commission. Mais, à l'occasion du Colloque régional sur la protection de la nature qui s'est tenu au siège de la Commission du Pacifique Sud, à Nouméa, l'Agence des pêches a été amenée à participer plus particulièrement, par l'entremise de M. Alan Tubb, directeur du projet, et de M. Valentine Hinds, codirecteur, qui ont suivi pratiquement de bout en bout, l'ensemble des travaux, ainsi que du Dr Clutter, expert en service auprès de l'Agence qui a fait diverses interventions et du Professeur Doumenge, directeur de l'Agence désigné, qui a été appelé à présider le colloque préliminaire réservé aux délégations territoriales du 5 au 7 août et qui, outre le rapport de présentation du colloque régional, a fait plusieurs communications et diverses interventions relatives aux problèmes des études sur les récifs et les lagons.

5. Développement du service de documentation

Afin d'améliorer le service de documentation de l'Agence des pêches, une importante correspondance a été échangée avec les organismes spécialisés scientifiques et gouvernementaux d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'Inde, du Japon, des Etats-Unis, de France et de la FAO.

En accord avec les services de la bibliothèque de la Commission du Pacifique Sud, une partie des revues de documentation spécialisées a été

transférée dans les locaux de l'Agence. Un effort particulier a été réalisé pour réunir une documentation sur les sujets suivants:

- Recherches japonaises dans le domaine des récifs coralliens, en particulier en Micronésie, pour la période 1938-1943 et depuis 1960.
- Recherches spécialisées françaises dans le domaine récifal.
- Progrès des techniques d'aquiculture, surtout pour les crustacés.
- Evaluation des conditions économiques et sociales dans les territoires de la Commission du Pacifique Sud en relation avec la consommation des produits de la mer.
- Développement des pêches étrangères dans les territoires de la Commission du Pacifique Sud (pêches du thon et des espadons à la palangre dérivante par les Japonais, Sud-Coréens et Formosans, et pêches à l'appât vivant de la bonite).

Cette documentation sera mise, sur leur demande, à la disposition des services territoriaux intéressés. Une première demande du Papua/Nouvelle-Guinée a pu déjà être satisfaite dans le domaine du développement de la pêche des bonites à l'appât vivant par des entreprises japonaises. Par ailleurs, M. Valentine Hinds, codirecteur de l'Agence des pêches, a publié, avec la collaboration du Professeur Doumenge, la seconde Lettre d'information sur les pêches dans les îles du Pacifique Sud qui assure une liaison périodique entre les divers services et les spécialistes intéressés aux domaines couverts par l'activité de l'Agence.

6. Relations extérieures

6-1. Séjour en Nouvelle-Calédonie du Dimitri Mendeleiev

A l'occasion de l'escale à Nouméa du bateau de recherche russe Dimitri Mendeleiev, comprenant une importante équipe de spécialistes d'océanographie, de biologie marine et d'étude des récifs coralliens, le Professeur Doumenge et M. Valentine Hinds ont assuré, du 24 au 27 août, l'accueil de nombreux participants à des visites à la Commission du Pacifique Sud, à l'Aquarium de Nouméa et aux environs de Nouméa. Une journée de travail a été dirigée, en baie de St. Vincent, par le Professeur Doumenge le samedi 28 août.

6-2. Participation du Professeur Doumenge à l'organisation d'une réserve naturelle de faune récifale dans le secteur Passe de la Sarcelle - Passe de la Havannah, au sud de la Nouvelle-Calédonie. Sortie en mer et sur le récif pour inspection préliminaire des lieux, le samedi 14 août.

6-3. Participation du Professeur Doumenge à la Commission consultative des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, le vendredi 13 août.

7. Situation financière

Elle résulte de l'organisation structurelle et des engagements pris qui ressortent clairement des deux documents d'information ci-joints. On doit, en particulier, remarquer que:

- 1) le poste consacré au directeur de projet absorbe à lui seul environ le tiers du total du budget prévisionnel;
- 2) un autre poste important revient au consultant du sous-projet de construction de bateaux de pêche en ciment armé qui absorbe plus du quart des mensualités prévues pour experts;
- 3) compte tenu des étendues considérables couvertes par le champ géographique du projet, les crédits de déplacement qui ont été prévus sont très insuffisants et ont conduit déjà à un dépassement substantiel.

Dans l'état actuel des crédits restant disponibles, il est pratiquement impossible d'envisager un développement des opérations. Il est indispensable d'obtenir un apport supplémentaire immédiat d'au moins 100.000 dollars des Etats-Unis pour 1972 et 100.000 dollars pour 1973.

Il me paraît nécessaire, pour utiliser au mieux ces crédits:

- 1) de limiter les déplacements et de se concentrer sur les quelques secteurs et les quelques activités qui peuvent apporter des résultats rapides et concrets;
- 2) d'éviter la dispersion des consultants et de constituer des équipes travaillant en collaboration directe et étroite avec le directeur et le codirecteur de l'Agence des pêches.

Par ailleurs, et en conformité avec le plan d'opérations, il faudra veiller à ce que les contreparties prévues par les territoires à leur titre propre, ou à travers la CPS, soient effectivement apportées au projet.

Ces contreparties, qui font l'objet des paragraphes 3-4, 3-5 et 3-6, ainsi que des paragraphes 3-7, 3-8 du plan d'opérations (document officiel, pages 15 à 21) devraient permettre, si elles sont effectivement apportées à l'Agence des pêches, d'aider à l'organisation et au développement des opérations en dehors des recrutements des experts. Il est à remarquer qu'il existe un décalage d'environ 1 an entre le plan d'opérations et l'exécution du projet. Enfin, une partie du plan d'opérations reste à préciser en ce qui concerne les contreparties fournies par les territoires et la CPS.

En ce qui concerne les crédits d'équipement prévus par la Table A du plan d'opérations, il faut souligner que, si la rubrique 2 du paragraphe A a servi à des acquisitions d'une utilité douteuse en l'absence de laboratoire et de main-d'oeuvre technique spécialisée, des acquisitions urgentes restent à faire pour les rubriques 1 et 3 du paragraphe A (Matériel de travail et véhicules).

8. Perspectives d'avenir et programme d'action

Un premier état de la question ressort du compte rendu de la réunion du 17 septembre 1971, tenue à Rome au siège de la FAO (rédigé par H. G.N.S. Rao et corrigé par H. Kojima).

" Le Professeur Doumenge décrit la situation présente des projets de l'Agence des pêches et pense que les activités des dix-huit derniers mois ont été trop dispersées et que les ressources limitées restant à la disposition du projet doivent maintenant être concentrées dans les domaines particulièrement prometteurs et seulement dans certaines régions. Les experts devraient être en poste dans les territoires choisis pour de plus longues périodes.

Le travail des huit experts ayant jusqu'à présent été désignés auprès de l'Agence des pêches est passé en revue. Les rapports concernant les tortues sont très développés et l'on peut prendre en considération de petits projets relatifs à leur protection et leur développement. L'élevage des tortues ne peut cependant pas, actuellement, faire l'objet de propositions pratiques car, entre autres choses, le problème de l'alimentation n'est pas résolu.

Le rapport concernant les langoustes ne peut être suivi d'aucune proposition concrète pour un projet quoiqu'une suggestion ait été incluse dans les recommandations pour qu'un expert biologiste soit désigné pour poursuivre d'autres études sur l'importance du peuplement.

En ce qui concerne l'utilité, pour l'Agence des pêches, des services de M. Fyson, il a été observé que ce seul poste absorbait à lui seul 20 pour cent des disponibilités de recrutement des experts. Il n'y a pas de doute que les territoires du ressort de l'Agence désirent grandement ses services, mais ceux-ci ne sont cependant pas indispensables aux projets de l'Agence des pêches. Aussi, les membres de la réunion ont-ils été informés que, compte tenu de cette considération, il a été demandé aux services de l'Organisation des Nations Unies, à Apia, d'étudier la possibilité de transférer M. Fyson sur le budget de l'aide au dominion de Fidji, car une large partie de son activité est consacrée aux services de ce gouvernement. Plus tard, s'il vient à être prévu, M. Fyson pourrait être transféré dans le poste, proposé par le PNUD, de spécialiste régional des bateaux de pêche pour le Pacifique occidental. Ceci devra être abordé au prochain Comité consultatif.

La culture des mollusques, crustacés et poissons semble offrir de meilleures possibilités de développement immédiat pour la réalisation des projets de l'Agence. Le rapport de M. Glude peut être considéré comme le plus pratique de tous les rapports adressés jusqu'à présent par les experts, et les travaux à entreprendre dans l'avenir par l'Agence des pêches doivent se concentrer sur des actions proposées par ce rapport, ainsi que sur celui de M. Villaluz sur la pisciculture

Le projet d'étude du Dr Clutter sur la productivité des récifs et des lagons est important car il fournit des données de base sur les conditions du milieu dans la zone d'action de l'Agence des pêches. La considération des ressources des régions de récifs et lagons montre que l'on ne pourra pas accroître la production par une augmentation de l'effort de pêche et qu'il serait souhaitable d'accroître la production par une extension des opérations de pêche autour des îles juste en dehors des récifs. Ceci demanderait de meilleures embarcations susceptibles d'affronter certains mauvais temps et de la mauvaise mer, mais surtout il faudrait mieux connaître les ressources des peuplements pélagiques et mésopélagiques aussi bien que démersaux. Le développement de telles nouvelles méthodes de pêche réclame l'assistance d'un spécialiste des ressources du milieu, d'un patron pêcheur qualifié, ainsi que d'une embarcation spécialisée. Ceci dépasse largement les possibilités de l'Agence des pêches, et la possibilité de recourir à l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies pour ce genre d'entreprise doit être envisagée par les territoires sur des bases identiques à celles des projets concernant la pêche au thon aux Fidji et au Samoa-Occidental. Si le Dr Clutter se trouve à Nouméa au moment de la deuxième session du Comité consultatif, il y présentera ses conclusions, mais son contrat ne sera pas renouvelé. Le Professeur Doumenge présentera aussi au Comité consultatif son rapport sur la situation des pêches dans la région, qui a été préparé dans le cadre d'une convention pour Services spéciaux.

Il a été consigné que le précédent directeur du projet, M. Tubb, avait acquis sur les fonds de l'Agence une grande quantité de matériel scientifique de laboratoire et d'engins de pêche sans que l'on puisse exactement déterminer à quoi pourraient servir ces achats. Une bonne partie des appareils demande un stockage dans des locaux à air conditionné qui, pour le moment, ne sont pas à la disposition de l'Agence des pêches. Parmi les équipements existant à Nouméa se trouvent des bouteilles de Nansen, un appareil d'analyse d'oxygène, un pont de salinité, des microscopes, des filets à plancton, 40 pièces de filets comprenant des filets de dérive et des filets à requin à maille large. Les territoires seront informés de l'existence de cet équipement au Comité consultatif qui pourra en définir le meilleur usage. Le matériel qui ne sera pas utile à l'Agence des pêches pourra être utilisé ailleurs au mieux.

En ce qui concerne le travail des experts, il semble nécessaire que les futurs experts travaillent en groupe en étroite association avec le directeur de l'Agence. Les prochains travaux de l'Agence des

pêches doivent se poursuivre dans des secteurs soigneusement choisis pour l'aquiculture. A savoir, des cultures multiples d'huîtres, de crustacés et de poissons qui semblent être celles qui offrent les meilleures perspectives pour l'élargissement des activités. Les meilleurs emplacements pour situer des projets d'aquiculture sont dans la baie de St. Vincent, en Nouvelle-Calédonie, à Palau, aux Fidji, à Tahiti et en Nouvelle-Guinée. Un centre de démonstration d'aquiculture sera organisé dans chacun de ces endroits si les gouvernements locaux consentent l'octroi et le financement des contreparties nécessaires. Ces centres devront servir à développer des études pilotes sur les cultures de poissons, de crevettes, d'huîtres et de coquillages. L'Agence des pêches fournira les services des experts sous la forme d'un groupe de quatre spécialistes de cultures marines qui devront passer environ trois mois dans chaque centre en commençant par l'endroit où les facilités de contrepartie seront disponibles. Ceci demandera un contingent de 48 mensualités d'experts qui devra s'ajouter au budget de l'Agence. Le budget actuel de l'Agence ne peut guère fournir que 15 mensualités d'experts et, après que ces propositions auront été approuvées par le Comité consultatif de l'Agence des pêches dans sa réunion d'octobre, il faudra rechercher une source de financement complémentaire auprès de l'Agence des Nations Unies, soit sous forme d'un crédit additionnel, soit sous forme de fonds disponibles pour dépenses imprévues. Le Professeur Doumenge a accepté de préparer des propositions de programmes détaillés de sous-projets d'aquiculture pour la prochaine réunion d'octobre.

Il est admis que le choix des emplacements pour l'établissement de centres de démonstration d'aquiculture doit tenir compte de la disponibilité de marchés pour l'écoulement de la production. Les marchés les plus favorables sont les quatre grandes villes du Pacifique Sud: Papeete (60.000 habitants), Suva (80.000 habitants), Nouméa (60.000 habitants) et Port Moresby (60.000 habitants) où se trouve une clientèle d'habitants non-autochtones et de touristes. Guam est aussi un marché favorable avec une population permanente de 60.000 habitants à laquelle s'ajoute un contingent d'environ 30.000 militaires.

Il a été aussi souligné que la culture commerciale des crevettes doit être envisagée en fonction de son rendement économique et de la disponibilité de nourriture naturelle et de granulés artificiels à bon marché. Les projets d'aquiculture devront certainement commencer avec les cultures d'huîtres et se poursuivre avec les cultures de coquillages, de crustacés et de poissons.

On devra aussi étudier les possibilités d'assistance bilatérale avec les territoires de la Commission du Pacifique Sud en ce qui concerne les pêches au large des îles et dans des domaines particuliers où il semblerait possible de développer la production des ressources marines.

A la lumière des rapports des experts et en tenant compte des priorités qui viennent d'être déterminées pour le programme futur de l'Agence des pêches, on a été amené à réexaminer la proposition de tenir un colloque sur les problèmes des récifs et des lagons. Suivant le Dr Clutter, cette réunion ne pourra en aucune sorte contribuer à des applications immédiates pour les programmes de l'Agence des pêches. Aussi, au lieu de tenir ce colloque, il a été décidé que l'Agence des pêches organiserait une réunion des experts pour déterminer l'orientation future des projets après que les travaux d'aquiculture auront progressé suffisamment pour permettre une évaluation convenable des premiers résultats."

Dans l'état actuel des choses, il convient de limiter l'action de l'Agence à des actions pratiques susceptibles d'apporter des résultats rapides en excluant toutes études fondamentales et tous projets à long terme. Une attention toute particulière doit être apportée, dans l'organisation des projets, aux possibilités de faire rapidement bénéficier les autres territoires des enseignements et des résultats des actions, couronnées de succès ou non.

Des crédits de formation professionnelle et des bourses de promotion et d'éducation doivent être prévus afin de pouvoir former le personnel de direction et d'encadrement nécessaire pour la poursuite et le développement des activités après la fin du présent terme de l'Agence. Il doit être fermement rappelé que le plan d'opérations prévoit expressément au paragraphe 6-7 (pages 35 et 36 du texte officiel) que le directeur de l'Agence doit faire en sorte qu'à la fin des opérations des projets, les personnels des services territoriaux et de la CPS soient en mesure de poursuivre par eux-mêmes les opérations entreprises. Ceci amène à prévoir un fonctionnement fort différent de celui de la phase préparatoire qui s'est déroulée jusqu'à maintenant.

Le directeur du projet doit faire en sorte que les experts ne limitent pas leur intervention à une visite rapide du plus grand nombre de sites, dans le plus grand nombre d'îles, du plus grand nombre de territoires, pour émettre ensuite le plus grand nombre de recommandations susceptibles de satisfaire et d'intéresser le plus grand nombre de services territoriaux et de personnalités locales. En effet, cette méthode d'approche des problèmes, qui a de grands avantages sur le plan des relations publiques car elle satisfait beaucoup de monde, et qui permet d'avoir une idée générale, mais superficielle, de multiples îles et de nombreux territoires du Pacifique Sud, se révèle totalement inefficace sur le plan de l'organisation réelle d'un travail de démonstration effectif.

Pour être franc, le Professeur Doumenge considère que jusqu'à maintenant l'Agence des pêches a davantage fonctionné comme une agence de voyages que comme une institution spécialisée dans le développement effectif de l'exploitation des ressources marines des territoires de la

Commission du Pacifique Sud. Ceci ne met nullement en cause la valeur de la compétence des experts et la justesse de leurs recommandations. Mais un recrutement fait en fonction de considérations personnelles et sans qu'il y ait eu une coordination des programmes et des calendriers, a abouti au fait qu'il a été totalement impossible de réunir en un lieu quelconque, sur le terrain ou en conférence, l'ensemble des experts pour faire une mise au point et un bilan critique de leurs travaux et de leurs observations.

Ceci est particulièrement évident aujourd'hui où nous n'avons pu réunir nos experts pour faire un examen du compte rendu de leurs travaux à votre Comité consultatif.

Etant donné la complexité des problèmes de tous ordre qui se posent quand on veut apporter des solutions pratiques au développement de l'exploitation des ressources marines dans les secteurs récifaux, dans les lagons et les mangroves, il est de plus en plus indispensable de former des équipes de plusieurs spécialistes travaillant ensemble dans le même secteur et capables de confronter leurs avis et leurs résultats de façon permanente. Le rôle déterminant et adéquat du directeur de projet devrait être de former, d'animer, d'orienter ces équipes de travail sur le terrain de façon à ce que chacun garde toujours présent à l'esprit le but du projet qui doit être de faire bénéficier l'ensemble des territoires des progrès de la connaissance scientifique et de la technologie appliquée dans le domaine de l'utilisation optimale du potentiel des ressources marines du Pacifique tropical.

Ceci requiert, bien entendu, un changement de méthodes et de conception dans la mise en oeuvre des opérations. Au lieu de se disperser sur une multitude de points différents, il faudra choisir un petit nombre de secteurs présentant des conditions les plus favorables. Il faudra faire travailler les experts en équipe sur ces secteurs avec un programme limitatif et suivant un calendrier assez précis pour pouvoir procéder à un bilan assez rapide, permettant aux territoires d'apprécier les résultats des expériences en proposant ensuite des activités de diffusion parmi ceux qui déclareront être intéressés.

Le Professeur Doumenge propose donc au Comité consultatif, après avoir examiné les résultats obtenus jusqu'à présent, de considérer que la phase préliminaire des recherches dispersées et des actions séparées est close, et qu'il convient de procéder à l'avenir suivant une méthode nouvelle de travail d'équipe, en se concentrant au départ sur les secteurs les plus favorables pour le domaine le plus prometteur dans l'immédiat, qui est celui de la valorisation des ressources marines en poisson, crustacés et coquillages par les méthodes et les techniques de l'aquiculture.

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA ONZIEME CONFERENCE DU PACIFIQUE SUD A
LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

"POINT XIV DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DIVERSES"

"A. Rapports entre l'ADPIPS, la FAO, la CPS et les Territoires

39. La Conférence, consciente de l'importance capitale de la mise en valeur harmonieuse des ressources marines pour les pays et territoires de la zone d'action de la Commission, et reconnaissant que l'ADPIPS est passée par une première période difficile et troublée, décide que les rapports entre la Commission du Pacifique Sud, l'ADPIPS et les services des pêches de la région feront l'objet d'un examen à la prochaine réunion du Comité consultatif dans le but de veiller à ce que les activités de l'ADPIPS et de la Commission du Pacifique Sud soient conformes aux besoins et aux désirs des territoires et qu'elles contribuent à les satisfaire de façon plus positive; la Conférence recommande en outre qu'un rapport complet sur cette étude et sur les mesures prises soit présenté à la prochaine Conférence."

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET D'INFORMATION

Ordre du jour	A et F	CONCOM. 2/71/WP.1/Rev.1
Projet de programme	A et F	WP.2
Recommandations relatives à l'exécution de projets de conchyliculture dans la zone d'action de l'ADPIPS - par John B. Glude	A et F	WP.3
Proposition de sous-projet: Exploitation rationnelle des langoustes	A et F	WP.4
Proposition de sous-projet: Inventaire des ressources en langoustes - îles Marquises et Gambier, Polynésie française	A et F	WP.5
Résumé du rapport* sur les langoustes - par A.W. George	A et F	WP.6
Résumé du rapport* sur les tortues marines - par J.R. Hendrickson	A et F	WP.7
Résumé du rapport* sur l'aquiculture (mollusques) - par J.B. Glude	A et F	WP.8
Proposition de sous-projet: Développement de la pêche dans les chenaux des mangroves et sur les rivages des baies sablo-vaseuses	A et F	WP.9
Extrait du rapport de la 11ème Conférence de la CPS, Point XIV.A.39 de l'ordre du jour	A et F	WP.10
Proposition de sous-projet: Organisation d'un centre de démonstration de culture marine en baie de St Vincent, Nouvelle-Calédonie	A et F	WP.11
Rapport sur l'état d'avancement des travaux et sur la situation de l'ADPIPS - par le Directeur du Projet	A et F	WP.12
Proposition de sous-projet: Organisation d'un centre expérimental de reproduction contrôlée et d'élevage de haute densité pour les crevettes géantes d'eau douce (<u>Macrobrachium</u>) en Polynésie française	A et F	WP.13
Proposition de sous-projet: Création d'un centre expérimental de cultures marines à Koror aux îles Palau, TTIP	A et F	WP.14
Report on fishing boat requirements - by J.F. Fyson	A seulement	WP.15

* Le rapport complet n'est pas disponible.

Rapport sur l'activité des pêches maritimes et des cultures marines dans les territoires de la CPS - par le professeur François Doumenge	A et F	CONCOM, 2/71/ Document d'information 1	1
Study of turtle-grass ecology and product- ivity in S. Pacific waters - by Graham B.K. Baines	A seulement	" "	2
Japanese investigation on coral reefs and lagoons - by Sigeru Motoda	A seulement	" "	3
Commentary to accompany slides on rock lobsters - by R.W. George	A seulement	" "	4
Draft papers on reefs and lagoons - by R. Clutter	A seulement	" "	5 6

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

Colonie des îles Gilbert
et Ellice

M. Sam Rawlins,
Fisheries Development Officer,
Betio,
TARAWA

Fidji

M. John S. Manikiam,
Assistant Secretary,
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Forests,
SUVA

Iles Cook

M. Barry White,
Director of Fisheries,
Department of Fisheries,
RAROTONGA

Nouvelle-Calédonie

M. Jean Sauvée,
Chef du Service de la marine marchande
et des pêches maritimes,
B.P. 36,
NOUMEA

M. Georges Guerlain,
Ostréiculteur
Ouenghi par
BOULOUPARIS

M. Jean Boyer,
Armateur à la pêche,
B.P. 1,
22 rue Emile Legrand,
Motor Pool,
Anse Vata,
NOUMEA

Nouvelles-Hébrides

M. Bertrand Sorin,
Economiste,
Résidence de France,
PORT-VILA

Membres (suite)

Papua/Nouvelle-Guinée

M. Gregory K. Graham,
 Assistant Director,
 Division of Research and Surveys,
 Department of Agriculture, Stock
 and Fisheries,
PORT MORESBY

Polynésie française

M. Sixte Stein,
 Chef du Service des pêches,
PAPEETE

Samoa américaines

M. Stanley Swerdloff,
 Director,
 Department of Marine Resources,
 P.O. Box 109,
PAGO PAGO

Samoa-Occidental

M. William Travis,
 Fisheries Officer,
 Department of Agriculture, Forests
 and Fisheries,
APIA

Territoire sous tutelle des
îles du Pacifique

M. Peter Wilson,
 Chief, Marine Resources Division,
KOROR, Palau,
 Western Caroline Islands, 96940

Tonga

M. William W. Mauck,
 Marine Biologist, United States Peace Corps,
 c/o Department of Agriculture,
NUKU'ALOFA

FAO

M. Harry C. Winsor,
 Directeur des opérations,
 Département des pêches,
 Organisation pour l'alimentation et
 l'agriculture,
ROME, Italie

PNUD

M. Michael Priestley,
 Représentant régional adjoint du PNUD,
 P.O. Box 295,
 APIA, Samoa-Occidental

Membres (suite)

ADPIPS

Professeur François Doumenge,
 Directeur de Projet,
 P.O. Box 9,
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

M. Valentine Hinds,
 Codirecteur,
 P.O. Box 9,
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

CPS

M. Alan Harris,
 Directeur de programme (économique),
 P.O. Box 9,
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

Consultants

M. Domiciano K. Villaluz,
 Mindanao State University,
MARAWI CITY, Philippines

M. John Fyson,
 G.P.O. Box 1238,
SUVA, Fidji

Observateurs

M. Jean Emond,
 Second Commissaire français à la
 Commission du Pacifique Sud,
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

M. Philip Logan,
 United States Peace Corps,
 Officer in charge of South Pacific
 Regional Programme,
 Box 1094,
SUVA, Fidji

M. Colin E. Nash,
 Oceanic Institute,
MAKAPUU POINT, Hawaï, 96795,
 Etats-Unis d'Amérique

Interprètes

Mme C.A. Roulet
 Mme G. Barrau
 M. M. Chandler
 M. C. Stenersen

Secrétaire

Mme A.B. Levell